

Stage Accident du Travail et Maladies Professionnelles

22 et 23 avril 2025

Vos demandes d'absences sont à déposer au plus tôt auprès de vos employeurs.
(le délai étant de 30 jours)

Tous les modèles de lettre sont disponibles sur le site <http://www.ud37.cgt.fr/>

Syndicat CGT :

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

.

Mail :

Nom de

l'entreprise :

Adresse de

l'entreprise :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

.

Secteur privé Fonction publique (cochez case correspondante)

**A renvoyer à
Union Départementale CGT d'Indre-et-Loire
Secteur Formation Syndicale
18, rue de l'Oiselet**

37550 SAINT-AVERTIN
Tél : 02 47 38 53 81
Mail : formation37@cgt.fr

La confirmation de la tenue de ce stage vous sera communiquée dès que nous aurons connaissance d'une participation minimum de 8 stagiaires